

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 66/86/SPCG affectant au Ministère des Affaires intérieures de la C.F.S. un terrain sis à Djibouti, lieu-dit Boulaos.

n° 66/86/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 juillet 1966

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1966

Date du numéro
1 août 1966

TEXTE INTÉGRAL

Il est affecté au Ministère des Affaires intérieures de la Côte Française des Somalis, pour les besoins du Cercle de Djibouti, un terrain d'une superficie de 5.000 mètres carrés, sis à Djibouti, lieu-dit Boulaos, lots n° 13 et 14 du lotissement de l'Abattoir, ledit terrain tel au surplus qu'il est figuré au plan annexé au présent arrêté. Ce terrain doit permettre l'extension de celui déjà affecté pour le transfert du garage de la Voirie, actuellement installé au boulevard de Gaulle. Dans les vingt jours à compter de la date du présent arrêté, le Chef du Service des Domaines fera remise de la parcelle de terrain susvisée à M. le Ministre des Affaires intérieures. Il sera dressé procès-verbal de cette opération, lequel comportera évaluation du terrain affecté et détermination de ses limites.